

N° d'ordre : 08 Année : 2021	COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 29-01-2021 à 18h30
--	--

Secrétaire de Séance :

Présents : M M.BOISSOUT.M CHAIX, P LALLIER, M Ch.BOMPARD ,Mme S.GADAIS, , M C SALETES, Mme J CROUZET, M. F.EYNARD, , Mme M-C.PEYRON, M A ROUSTAN, Mme ML.TRIQUET,

Procurations : J VERNAZ pour M BOISSOUT, Mme M-M DAUBIGNEY pour M P LALLIER, Mme M MEYNARDIE pour M C. SALETES

Participation par visioconférence :

Absents : Mr G.FAUCON

Séance ouverte à 18H30

Conseil Municipal à huis clos pour raison sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

Approbation du compte rendu du CM du 27-11-2020

Selon document envoyé le 30/11/2020.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre 0: Abstentions : 0 Adoptés :14

Délibération « Acceptation du don de l'ASTC»

L'Association de Sauvegarde de la Tour de Chamaret, souhaite faire un don de 7510€ à la commune, afin de participer aux travaux de la sous toiture et du bassin du lavoir de la place de la Libération, Il nous faut donc délibérer pour accepter cette somme,

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre 0 : Abstentions : 0 Adoptés : 14

Délibération « Achat de la parcelle C608»

Pour l'achat de la parcelle C608 (Mr Brosteaux), il nous faut délibérer afin de donner les pouvoirs à Mr le maire pour mener à bien cette transaction, Pour rappel le prix proposé et validé par le vendeur est de 1€ du m²,

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions :0 Adoptés : 14

Délibération « Validation du règlement du cimetière»

Suite aux travaux de reprise de concession, le règlement du cimetière a été complètement revu, Il nous faut donc délibérer pour sa mise en application à effet immédiat

Au vu du nombre de concessions qui doivent être reprises (une trentaine), l'agrandissement du cimetière n'est plus d'actualité. Selon document envoyé le 21-01-2021

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 14

Délibération « Validation de la convention voirie avec la CCEPPG»

Afin de valider la convention voirie avec la CCEPPG, il nous faut délibérer. (voir document joint).

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 14

Délibérations et décisions urgentes

Délibération « Désignation du Titulaire et du Suppléant de la CLECT»

Au sein de la CCEPPG, chaque commune doit désigner un titulaire et un suppléant pour siéger auprès de la CLECT (Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées),

Le maire est titulaire, je propose de nommer Patrice Lallier comme suppléant, étant membre de commission des finances de la CCEPPG,

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : .14

Délibération « Validation de la convention

de mise à disposition d'outils et moyens par le SMBVL»

Afin de valider la convention de mise à disposition d'outils, de moyens et de services par le SMBVL aux communes il nous faut délibérer (voir document joint).

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 2 Abstentions : 4 Adoptés : 8

Décisions urgentes :

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Retour sur 2020

L'année 2020 a été une année très difficile financièrement. Les frais de fonctionnement de la commune et du service de l'eau ont été lourdement impactés,

Pour le budget de la commune : l'achat du fonds de commerce du bar, le coût des travaux de réaménagement et de matériel afin que celui-ci puisse repartir rapidement correspondent à environ 10% du budget communal. Augmentation des frais en personnel (remplacement d'agents en congés maladie) et surplus d'activité causé pour la reprise de concessions du cimetière +6375€.

Frais liés à la maintenance du matériel des services techniques. Coût dus à la gestion de la pandémie de la COVID 19, achats de matériel et fourniture de protection 6300€, perte de recettes de la tour -2043€ et de la salle des fêtes -3620€, loyers du bar non perçu 3480€.

Début du nettoyage des maisons Dessales, 9500€.

Nombreux travaux sur le réseau pluvial, reprise de réseau, création et nettoyage.

Surplus sur les travaux d'embellissement, les Piaunes-Verte Colline,

Tout ces coût n'avait pas été pris en compte lors du vote du budget en mars 2020.

Aussi cet état de fait ne nous a pas permis de dégager une somme conséquente pour le budget investissement.

Pour rappel pour les années antérieures nous dégagions entre 90 000 et 130 000€ pour cela.

Cela nous oblige à réaliser le minimum de travaux d'investissement en 2021, pour ne pas nous retrouver en très mauvaise posture en 2022,

Pour le budget de l'eau : Réparation sur le réseau de St Chande (remplacement de matériel vétuste) et grosses réparations sur tuyauterie endommagée,

Pour 2021 :

3ème tranches embellissement les Piaunes Verte Colline (en cours)

Lancement des travaux des maisons Dessales, divers cahiers des charges, établissement des plans, consultation et passation des marchés de travaux pour pouvoir débiter les travaux dès la rentrée de 2022.

Travaux d'aménagement de l'appartement au-dessus de la poste (à calculer au plus juste) et pour nous permettre de louer rapidement et dès la rentrée.

Voirie (a calculer au plus juste).

Débroussaillage des bords des chemins.

PAV (foncier et géomètre).

Aménagement du stade (jardins partagés), afin de commencer à réduire les tonnages en OM.

Éclairage public de Verte Colline par Led (investissement pour économie) – 400%.

Achat de panneaux routiers et autres.

Travaux eau assainissement (UV et autres)

A discuter :

Discussion sur les taux d'imposition TFB et TFNB (taxe foncière sur le bâtie et le non bâtie). Les taux d'imposition ne seront pas réévalués.

Augmentation TGAP et impact sur la TEOM.

Devenir de l'ASTC

Informations

Pour le moment, vu le contexte sanitaire la cérémonie des vœux de la municipalité est annulée.

Prochain rendez vous

Prochain CM le 26-02-2021 à 18h30

La séance est levée à 19h30